



OBJET :

**Rénovation et amélioration énergétique de la salle
des Fêtes de Féternes
Marché de maîtrise d'œuvre
Avenant n°2**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre le 14 mars 2022, à M'ARCHITECTE SARL mandataire du groupement conjoint M'ARCHITECTE SARL, FOURNIER MOUTHON SARL, ESBA SARL et REZ'ON SARL, pour un montant de 52 762,50 € HT,

Vu l'avenant n°1 en date du 1^{er} octobre 2022 d'une plus-value de 24 000,00 € HT,

Vu la demande d'avenant n°2 du mandataire du groupement conjoint M'ARCHITECTE SARL datée du 3 avril 2023 s'agissant d'un changement de RIB.

DECIDE :

Article 1 :

L'avenant n°2 a été transmis au contrôle de légalité le 17 avril 2023 et notifié le 20 avril 2023 au mandataire du Groupement conjoint M'ARCHITECTES SARL,

Les nouvelles références bancaires sont les suivantes :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01076	00020016946	27

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 30 mai 2023

Le Maire
Maxime JULLIARD

